

Mutation de parts de groupements forestiers à titre gratuit (art. 793 du code général des impôts)

Impôt sur la fortune immobilière
(art. 976 du code général des impôts)

A2

(Mettre une croix dans le case appropriée)

DEMANDE DE CERTIFICAT (GF)

Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L124-1 à L124-4 et L313-2 du code forestier;
ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière;
ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION	
1. Département : LOIRET	
2. Demande reçue le	I _ I _ I _ I _ I _ I _ I
3. Enregistrée sous le numéro	I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

- 1 – La présente demande doit être adressée à la Préfecture du Loiret – Direction départementale des territoires – SEEF - 181 rue de Bourgogne 45042 – ORLEANS Cedex 1.
- 2 – La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
- 3 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
- 4 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
- 2 - La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,
- 3 - Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
- 4 - Les statuts du groupement forestier et l'extrait Kbis à jour
- 5 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),
- 6 - Une notice d'information (imprimé A 4) signée par la personne représentant le groupement forestier,
- 7 - L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
 - a - de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 793 1-3 du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930.
 - b - s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées.
 - c - s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.
- 8 – Bilan de la mise en oeuvre du document de gestion durable en cas de renouvellement de la demande de certificat Impôt sur la fortune immobilière.

NOTA 1 - Si les pièces 1 – 2 – 3 – 4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3)

NOTA 2 - L'engagement (pièce 7) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement

- 5 – Le délai de délivrance du certificat est de **deux mois, à réception du dossier complet** ; le **certificat délivré est valable 2 ans pour les mutations de parts**. Le certificat ne doit pas être établi depuis plus de 6 mois lors du dépôt de la première exonération partielle au titre de l'IFI. **Un nouveau certificat doit être produit tous les 10 ans pour l'IFI.**

1 - IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA DEMANDE

11 – Dénomination du groupement :

12 – Siège social :

13 – Représentant du groupement : M. (nom – prénom - qualité)
Domicile

14 – Appellation de la propriété (éventuellement) :

15 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement forestier sise dans le département :

Hectares ares centiares

16 – Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en feuillets numérotés

17 – Nombre de parts sociales objet de la demande

2 - NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION (le cas échéant)

M./Mme
Adresse :
Mél. :
Téléphone :

3 - PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ

M./Mme
Adresse :
Mél. :
Téléphone :

4 - GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)

4 - 1. Plan simple de gestion

4 - 2. Régime spécial d'autorisation administrative de coupes (RSAAC)

<input type="checkbox"/> NON REQUIS	<input type="checkbox"/> NON DÉPOSÉ	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	notifié le	I _ I _ I _ I _ I _ I _ I
<input type="checkbox"/> DÉPOSÉ	Le	I _ I _ I _ I _ I _ I			
<input type="checkbox"/> REFUSÉ	<input type="checkbox"/> AJOURNÉ	Le	I _ I _ I _ I _ I _ I		
<input type="checkbox"/> AGRÉÉ	Le	I _ I _ I _ I _ I _ I			

Sous N° Jusqu'à l'année I _ I _ I _ I _ I

4 - 3 - Code des bonnes pratiques sylvicoles (C.B.P.S.) (propriété de moins de 25 ha):

Adhésion n° CB PS 45 I I I I ou à présenter : oui non

4 - 4 - Forêt adhérente à un règlement type de gestion : oui non

Organisme gestionnaire :

5 - MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) DE PARTS SOCIALES A TAXE OU DROITS RÉDUITS

NON OUI années I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I
Observations éventuelles

6 - PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER SITUÉES DANS D'AUTRES DÉPARTEMENTS

6-1 DÉPARTEMENT(S)	6-2 COMMUNE(S)	6-4 SURFACE			Observations(s)
		Hectares	ares	CA	

7 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

indiquer notamment si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales de l'agriculture et de la forêt concernées – préciser les dates) :

8 - LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au groupement forestier précité et ayant une surface de :
[] Hectares [] Ares [] Centiares (1)

Sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable

b - Les friches et landes d'une surface de :

[] Hectares [] Ares [] Centiares (1)

Sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière

c - Les terrains pastoraux d'une surface de :

[] Hectares [] Ares [] Centiares (1)

Sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint (joignent) les pièces énumérées au 4° des instructions portées en page 1 de la présente demande.

3 - s'engage(nt) à produire un bilan de la mise en oeuvre du document de gestion durable tous les 10 ans.

4 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes

NOM – PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	NOMBRE DE PARTS	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (2)

1 - Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, ne porter que les surfaces incluses dans le département et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B 1)

2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier). Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés.

9 - PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

DATE I _ I _ I _ I _ I _ I

1 - 1 Agent traitant

1 - 2 Instructions particulières

2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2 - 1 Situation

Date de la visite des lieux I _ I _ I _ I _ I _ I

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SURFACE			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		HA	A	Ca		Traitement	Age	Dens		
TOTAL					Nota : La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30% de la surface des propriétés du groupement forestier (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du groupement)					
DONT - Bois et forêts										
- Friches et landes										
- Terrains pastoraux										

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux (2) (3))

OUI NON Dans ce cas précisez :

2 - 3 Mutation(s) antérieure(s) à droits réduits (propriété(s) ou parts sociales) (3)

NON OUI

sur HA A Ca
Dossier (s) N°

Jusqu'au I _ I _ I _ I _ I _ I

3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT (4)

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

1 - Les bois et forêts sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière

NON OUI

	non exigible	
P.S.G.	à présenter	
	agrée	

2 - Les friches et landes sont susceptibles de reboisement et ont une vocation forestière

NON OUI

CBPS	adhésion possible	
	adhésion faite	
ou	n° CB 45 I _ I _ I _ I	
RTG	adhésion possible	
	accepté	

3 - Les terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

NON OUI

3 - 2 Informations complémentaires

4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (3)

4 - 1 Certificat négatif positif

Date de la décision I _ I _ I _ I _ I _ I

4 - 2 Observation(s) :

Visa

1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à ... (identifier les tenants sur le plan cadastral)

2) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)

3) Mettre une croix dans la case appropriée